

Procès-Verbal
du Comité Social d'Établissement
Séance du 9 février 2023

Séance du jeudi 9 février 2023 à 14 heures

Etaient présents :

Président :

M. Rodolphe BOURRET

Directeur Général

Secrétaire élu en séance d'installation :

M. Stéphane GAUBERTI

CGT

Titulaires :

GAUBERTI Stéphane (CGT)
GARCIA Marina (CGT)
LEA Didier (CGT)
DUHAMEL Benoit (CGT)
DECONINCK Nicolas (CGT)
SANCHEZ Johanna (CGT)
LECELLIER Roselyne (CGT)
INTAGLIATA-LEA Claudia (CGT)

FUENTES Michel (FO)
BUHLER-BEYEL Sandrine (FO)
GRAND Nadine (FO)

FABRE Fabienne (CFDT)

Suppléants :

LE MOAL Caroline (CGT)
BARATELLA Ariel (CGT)
RAOUAFI Ghislaine (CGT)
DESJARDINS Benedicte (CGT)
GLEIZES Laurent (CGT)
FIORUCCI Laura (CGT)

HUBERT Isabelle (FO)
BIGOTTI Chantal (FO)
PARRAVANO Nadia (FO)
BARBIER Thierry (FO)
BATTAREL Isabelle (FO)

QUERALH Mickaël (CFDT)

Membres participants à titre consultatif :

Mme Karine HAMELA
Mme Nathalie LEROUX-MACKLE
Mme Pauline ROBINEAU
M. Stéphane SWEERTVAEGHER
Mme Émilie CHAPU MAZABRAUD

Mme Magali COLLAS

Mme Monique MAZARD
M. Yann DELPEUCH
Mme Pascale CUBERES
Mme Camille CONAN
M. Damien ALBERT
M. Vincent POGGI

Directrice du Pôle Ressources Humaines
Directrice des Ressources Humaines Adjointe
Directrice des Affaires Médicales
Directeur du pôle opérations et performance
Directrice de la Communication, du mécénat et de la culture, directrice de cabinet
Directrice des affaires financières et du contrôle de gestion adjointe
Directrice du pôle parcours patient
Directeur référent de Pôle
Coordinatrice Générale des Soins
Directrice référente de Pôle
Directeur du patrimoine immobilier
Directeur référent de Pôle

La séance est ouverte à 14h07 sous la présidence de M. BOURRET.

M. BOURRET, directeur général du CHU de Nice, se présente suite à son arrivée récente au sein de l'établissement. Il indique qu'il présidera cette première séance du Comité Social d'Établissement et s'enquiert d'éventuelles interventions de la délégation en amont de l'ordre du jour.

En l'absence d'intervention, il donne la parole à Mme HAMELA pour le premier point inscrit à l'ordre du jour.

1. Installation du Comité Social d'Établissement suite aux Élections Professionnelles 2022 :

En préambule, Mme HAMELA rappelle le travail conjoint effectué depuis les élections professionnelles du 8 décembre 2022 et mené en préparation à cette séance.

Un projet de règlement intérieur du Comité Social d'Établissement (CSE) et des formations spécialisées en matière de santé, sécurité des conditions de travail (F3SCT) a été adressé aux membres élus du CSE en amont d'une réunion préparatoire qui s'est tenue le 23 janvier 2023.

Cette réunion de travail a permis d'acter les principes retenus au CHU de Nice dans la continuité des termes de l'article 4 du Titre I de la Loi 2019-828 de transformation de la fonction publique qui vise à « promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace dans le respect des garanties des agents publics », à savoir :

- Éviter toute redondance dans les ordres du jour des instances,
- Garantir le suivi de la mise en œuvre des projets et de leur impact en termes de conditions de travail,
- Promouvoir un dialogue social efficace et de qualité.

En amont des procédures de désignation, Mme HAMELA demande aux membres du CSE si ces derniers sont d'accord pour procéder à des votes à mains levées conformément aux termes du projet de règlement intérieur. L'accord est donné.

1.1. Élection du secrétaire titulaire et du secrétaire suppléant au CSE

Mme HAMELA s'enquiert des candidats en tant que secrétaire titulaire du comité.

M. GAUBERTI propose sa candidature.

En l'absence d'autre candidature, Mme HAMELA soumet la candidature de M. GAUBERTI au vote de la délégation.

L'organisation syndicale CGT : avis favorable

L'organisation syndicale FO : abstention

L'organisation syndicale CFDT : abstention

La délégation a émis un avis favorable à la nomination de M. GAUBERTI en qualité de secrétaire du Comité Social d'Établissement.

Mme HAMELA s'enquiert ensuite des candidats en tant que secrétaire suppléant du comité.

M. DUHAMEL propose sa candidature.

En l'absence d'autre candidature, Mme HAMELA soumet la candidature de M. DUHAMEL au vote de la délégation.

L'organisation syndicale CGT : avis favorable

L'organisation syndicale FO : abstention

L'organisation syndicale CFDT : abstention

La délégation a émis un avis favorable à la nomination de M. DUHAMEL en qualité de secrétaire suppléant du Comité Social d'Établissement.

1.2. Election d'un représentant du CSE à la Commission Médicale d'Établissement

Mme HAMELA s'enquiert des candidats en tant que représentant du comité au sein de la Commission Médicale d'Établissement.

La candidature de M. GLEIZES est proposée par l'organisation syndicale CGT.

En l'absence d'autres candidatures, Mme HAMELA soumet la candidature de M. GLEIZES au vote de la délégation.

L'organisation syndicale CGT : avis favorable

L'organisation syndicale FO : abstention

L'organisation syndicale CFDT : abstention

La délégation a émis un avis favorable à la nomination de M. GLEIZES en qualité de représentant du comité au sein de la Commission Médicale d'Établissement.

1.3. Élection des représentants du CSE siégeant en Commission des usagers

Mme HAMELA s'enquiert des candidats en tant que représentant du comité au sein de la commission des usagers.

M. GAUBERTI propose la candidature de Mme SANCHEZ en qualité de titulaire et de Mme GARCIA en qualité de suppléant.

En l'absence de candidature d'autre organisation syndicale, Mme HAMELA soumet les candidatures de Mme SANCHEZ et de Mme GARCIA au vote de la délégation.

L'organisation syndicale CGT : avis favorable

L'organisation syndicale FO : abstention

L'organisation syndicale CFDT : abstention

La délégation a émis un avis favorable à la nomination de Mme SANCHEZ en qualité de représentante titulaire du comité et Mme GARCIA en qualité de représentante suppléant du comité au sein de la commission des usagers.

1.4. Règlement intérieur du CSE

Mme HAMELA indique que le projet de règlement intérieur a fait l'objet d'une présentation et d'un échange lors de la réunion préparatoire du 23 janvier 2023 avec les membres de la délégation. Des propositions de modifications avaient alors été formulées et intégrées dans la version du projet transmis aux membres en amont de cette séance.

Après relecture et analyse, M. GAUBERTI souhaite soumettre des nouveaux amendements à la proposition de règlement intérieur :

- Pour le CSE et les F3SCT, indiquer que le secrétaire sera désigné « parmi les membres élus » et non « parmi les membres titulaires » ;
- De manière générale, ajouter à chaque mention du rôle du secrétaire le complément « ou son suppléant en cas d'absence » ;
- Pour le CSE, il est indiqué que le Président est accompagné des collaborateurs de son choix, il est demandé que soit ajouté la notion « en fonction de l'ordre du jour » ;
- Pour le CSE et les F3SCT, indiquer qu'en l'absence du secrétaire, le secrétaire suppléant s'assurera de jouer le rôle d'interlocuteur privilégié de la direction et assurera le relai des échanges auprès de l'ensemble des élus ;
- Pour l'organisation du CSE et des F3SCT, indiquer l'envoi systématique d'un dossier papier à la délégation ;
- Pour l'organisation du CSE et des F3SCT, il est demandé que soit précisé les heures de présence dans les convocations aux instances ;
- Point 4.3. : une ASA est accordée aux membres des CSE sur présentation de la convocation transmise par la direction ;
- Dans les attributions du F3SCT de site Est, il demande l'ajout de la fondation Bellet et du site des archives.

M. LEA complète en demandant l'ajout de précision sur les champs d'action et les attributions du comité social d'établissement en citant l'article 36 du décret n° 2021-1570 du 3 décembre 2021. Pour la F3SCT du comité, il souhaite insérer dans les attributions du comité la réalisation du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail à partir de l'analyse contenue dans le rapport social unique ainsi que le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Mme LECELLIER termine en demandant une présentation annuelle de l'état des effectifs de l'établissement.

M. FUENTES se dit satisfait des échanges avec la direction lors de la réunion préparatoire. Il rappelle l'importance de mettre tous les moyens en œuvre pour permettre la participation des membres aux séances.

Mme HAMELA rappelle le rôle d'un règlement intérieur qui n'a pas vocation à être un protocole d'accord pour l'exercice du droit syndical, ni d'être un copier-coller de la réglementation. Il s'agit plutôt, dans le respect du cadre réglementaire qui s'applique par principe, d'apporter les précisions utiles à la bonne tenue des instances et au bon déroulement des travaux. Elle a bien pris note des commentaires, et propose de soumettre à la délégation une version modifiée définitive du règlement intérieur lors de la prochaine séance.

Le point est reporté à la prochaine séance pour avis.

1.5. Calendrier des instances CSE

Mme HAMELA indique que le calendrier des instances a été effectué au regard des contraintes et des paramètres suivants :

- Une séance obligatoire par trimestre,
- Le délai d'informations nécessaire pour permettre aux membres de rendre un avis éclairé,
- L'articulation du planning en lien avec le Conseil de surveillance et le Directoire,
- L'intégration des nouvelles attributions du CSE et des F3SCT.

Elle rappelle que des éventuelles modifications pourront être apportées à la demande de la Direction ou des représentants du personnel au regard des contraintes non prévisibles, notamment les mouvements de grève.

Mme LECELLIER s'interroge sur les modalités de suivi des sujets précédemment abordés en CHSCT ainsi que sur le déroulé d'une séquence trimestrielle d'instances entre le CSE, les F3SCT et le directoire.

M. LEA précise la question du séquençage des instances. La réglementation prévoit que le CSE puisse mandater les F3SCT pour assurer le traitement et le suivi de thématique. Le calendrier planifiant le CSE après les F3SCT risque de ne pas permettre la fluidité des sujets.

Mme HAMELA répond qu'il s'agit de la nouveauté mise en place au regard des nouvelles attributions du CSE et des F3SCT. Pour prendre l'exemple des projets d'organisation de service, ils ne feront plus l'objet d'une double présentation en instance pour avis mais d'une présentation en CSE pour avis et un suivi au plus près effectué par les F3SCT compétentes. Les sujets d'ordre plus généraliste, comme le schéma directeur immobilier, pourront à la fois être abordés sur les aspects financiers en CSE mais également en F3SCT pour les déclinaisons opérationnelles. L'établissement des ordres du jour sera effectué en coordination avec les secrétaires d'instances concernées.

Concernant la transmission des sujets précédemment suivis en CHSCT, les membres des formations et du comité se verront transmettre les procès-verbaux des CHSCT et du CTE ainsi que les tableaux de suivi des CHSCT qui seront repris par les F3SCT.

Mme HAMELA poursuit en expliquant que la planification des séances sera également appréciée au regard du retour d'expérience des prochaines séances.

Le comité a été informé.

Sans intervention supplémentaire, Mme HAMELA propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

2. Pôle URGENCES Point de situation suite aux tensions hivernales

Mme HAMELA accueille M. le Dr TARDIEUX, chef du Pôle Urgences, Mme KACEMI, responsable soignante et Mme DUCHOSSOY, cadre administrative du Pôle. Elle rappelle que ce point a été inscrit à l'ordre du jour suite à l'engagement de la direction – vis-à-vis des équipes et des organisations syndicales - d'aborder la situation suite aux tensions hivernales lors de la première instance de l'année. Cela avait également fait l'objet d'une demande d'inscription à la demande de l'organisation syndicale FO.

Mme CONAN, directrice référente du Pôle Urgence et directrice opérationnelle de de crise, présente sur la base du document transmis à la délégation en amont de la séance, un point de situation sur les modalités de gestion institutionnelle des tensions hivernales ayant particulièrement impacté le pôle urgences.

Dès le 15 novembre, la direction opérationnelle de crise a assuré la veille et le suivi des indicateurs et a déclenché le plan Hôpital En Tension (HET). La cellule de crise a été activée

pour piloter l'ensemble du dispositif de tensions hospitalières sur la base des propositions formulées par la cellule médico-chirurgicale pour garantir la continuité des activités.

Mme CONAN rappelle que le plan HET a connu une montée en charge progressive de ses différents paliers dès le 30 novembre :

- Déclenchement du plan HET niveau 1 à partir du 30 novembre ;
- Déclenchement du plan HET niveau 2 à partir du 1^{er} décembre ;
- Déclenchement du plan HET niveau 3 à partir du 14 décembre ;
- Activation du dispositif de 14 « impôt lit » à partir du 30 décembre.

Des mesures RH ont rapidement été mises en œuvre. Le déplafonnement des heures supplémentaires pour les infirmiers du CHU et le dispositif de surmajoration des heures supplémentaires ont permis de répondre rapidement aux besoins RH identifiés, mais pas de les couvrir de manière pleinement satisfaisante.

L'appel à solidarité au niveau du CHU et le rappel des jeunes retraités ont également été effectués avec cependant un retour mitigé compte tenu de la période hivernale peu propice à ces dispositifs.

Le recours aux infirmiers libéraux ou externes au CHU, la réserve sanitaire et l'intérim ont permis quant à eux de renforcer les équipes et garantir la continuité des soins.

Le retour d'expérience de cette période hivernale va permettre d'adapter le dispositif HET en prévision de la saison estivale.

M. le Dr TARDIEUX complète en précisant que la situation hivernale a été une situation vécue sur l'ensemble du territoire et des établissements de France. Le plan d'actions présenté vise à en tirer les enseignements et à ajuster les modalités afin d'accompagner au mieux les équipes et l'activité en général, et dans ces périodes de tension en particulier. Il fait le constat d'une forme d'incompréhension des équipes sur le « qui fait quoi » et « qui décide de quoi » entre l'établissement, le pôle, et le niveau national. Cela a pu générer une forme d'insatisfaction quant aux réponses apportées au signal d'alarme des équipes. Les demandes initiales concernaient un déplafonnement indispensable des quotas des heures supplémentaires des professionnels. Un travail collaboratif a permis de répondre favorablement à cette demande avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé.

Cependant, après avoir répondu aux difficultés RH, des problématiques de matériels ont été signalées par les équipes.

Il souligne l'importance de partager avec le Pôle et les équipes le constat de ces remontées et les possibilités envisageables avec des échéances et des circuits clairs et adaptés. C'est le sens du plan d'actions coconstruit au niveau du pôle.

Mme DUCHOSSOY et Mme KACEMI poursuivent la présentation avec le détail du plan d'actions et de suivi mis en œuvre au sein du Pôle.

Des travaux de groupes ont déjà engagés par le Pôle en lien avec les directions concernés portant sur l'accueil, l'intimité, la sécurité, l'éthique pour le patient, le parcours de professionnalisation des professionnels au sein du pôle, le décloisonnement des professionnels et les formations des professionnels. Le support de présentation précise l'état d'avancement de chaque thématique, il a vocation à être régulièrement partagé avec les équipes dans un objectif de transparence et de pédagogie, mais aussi d'embarquement.

M. GAUBERTI s'étonne de l'inscription à l'ordre du jour de ce sujet dans la mesure où il n'y a pas eu de réunion préparatoire avec le secrétaire du CSE, qui a souhaité rencontrer la Direction Générale à ce sujet.

L'organisation syndicale CGT a alerté depuis maintenant plusieurs mois la direction sur la situation des urgences. Il souligne le travail complet du Pôle sur le plan d'actions mais souhaite un travail conjoint avec les représentants du personnel pour la suite du plan.

Il demande la rémunération systématique des heures supplémentaires ou la récupération pour tous les agents qui le souhaitent. Il demande également que lorsqu'il y a un déplafonnement des heures supplémentaires, celui-ci concerne tous les corps de métiers et pas uniquement les IDE. L'attractivité des professionnels soignant n'est pas bonne. L'intégration de la délégation du CSE dans les travaux en cours est essentielle pour trouver des pistes d'actions et des solutions rapides à mettre en œuvre.

Mme INTAGLIATIA-LEA témoigne avoir été en contact avec le collectif des professionnels des urgences qui se sent abandonné par l'encadrement et la direction. La pénurie de professionnel entraîne des problématiques RH qui obligent de plus en plus les agents à poursuivre leur activité faute de relève. De plus, elle a constaté un sentiment de manque de reconnaissance des professionnels suite au recours aux infirmiers libéraux au lieu d'indemniser les heures supplémentaires aux agents du Pôle.

Concernant le matériel, des multiples alertes ont été faites à la direction ainsi qu'au conseil de surveillance sur les difficultés rencontrées. Elle rappelle la motion remise par la CGT au CTE de décembre au nom du collectif des Urgences.

Enfin, la signalétique aux Urgences doit également être revue car elle ne permet pas à ce jour un parcours patient optimal.

M. FUENTES regrette que les heures supplémentaires des ASH ne soient pas rémunérées. Il déplore également les problématiques d'insécurité des professionnels avec l'augmentation du nombre d'agression dans ce service.

M. LEA ne comprend pas que la problématique des urgences revienne chaque année. Le dispositif actuel d'adaptation et de dégradation des organisations ne fonctionne pas. Un travail doit être fait pour anticiper au maximum les difficultés rencontrées qui sont toujours les mêmes. Il prend l'exemple de la problématique informatique qui peut se résoudre rapidement sous réserve que les moyens nécessaires et suffisants soient alloués.

Mme GRAND estime que les professionnels n'ont pas le temps de comprendre le « qui décide de quoi » dans des organisations hospitalières si complexes. C'est le rôle du Pôle et de l'institution de les éclairer et de les orienter. Chacun doit jouer son rôle. L'attractivité et la fidélisation sont des volets importants à développer pour garantir le bon fonctionnement du service.

Mme LECELLIER rappelle que les difficultés aux Urgences ont un impact sur l'ensemble des services du CHU. Elle demande un retour d'expérience de tous les services du CHU. Il faut développer des solutions concrètes pour résoudre les problématiques rencontrées par le biais d'un pool de remplacement et le recours aux heures supplémentaires indemnisées pour tous.

S'agissant de l'élaboration de l'ordre du jour et de l'inscription de ce point, Mme HAMELA rappelle qu'en effet, le Président arrête l'ordre du jour de l'instance, après avoir pris l'attache du secrétaire. Ce dernier point supposait qu'un secrétaire de la nouvelle instance soit désigné, c'est désormais chose faite.

S'agissant des observations et revendications évoquées par les membres, Mme HAMELA partage certains constats de la délégation sur les problématiques énoncées et explique qu'un travail pluridisciplinaire est en cours et va se poursuivre dans les prochaines semaines et qu'il s'agit précisément de l'objet de la présentation du jour. Il est important d'apporter aux équipes de la transparence sur les solutions envisageables mais également sur ce qui n'est pas envisageable. Elle rappelle que des réunions de suivi du plan d'actions vont être organisées par le Pôle en intégrant les membres des équipes: De plus, un protocole de fidélisation et d'attractivité a été signé avec les représentants du personnel fin 2022 et fait partie des travaux RH prioritaires à mener conjointement pour 2023, pour répondre aux fortes tensions RH.

M. le Dr TARDIEUX souligne l'investissement collectif du Pôle, de la direction et des membres du comité. Une coordination départementale est en cours dans le cadre du plan régional de santé afin de permettre, notamment, à la régulation d'orienter aux mieux les patients. Il partage le constat de la perte de sens au travail de l'ensemble des hospitaliers et précise que cela fait partie des axes de travail pour lequel il s'implique personnellement.

Mme KACEMI indique qu'une réunion a été organisée début janvier sur la signalétique aux Urgences. Ce travail piloté par Mme DUCHOSSOY, a bien avancé et se poursuivra dans les prochaines semaines.

Mme HAMELA confirme que tous les points abordés par la délégation seront traités avec le Pôle.

Le comité a été informé.

En l'absence d'intervention supplémentaire, la séance est levée à 15h37.

Le Secrétaire
du Comité Social d'Établissement

Stéphane GAUBERTI



Le Président
du Comité Social d'Établissement

Rodolphe BOURRET

